DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE

La DSN, une déclaration pour les remplacer toutes
Alors pourquoi attendre ?

URSSAF – AGIRC-ARRCO – CNAV/TDS – CNAMTS – CNAF
PÔLE EMPLOI – UNÉDIC – RSI – MSA – CI-BTP – CCVRP – CS
CRPCEN – CTIP – FFSA – MUTUALITÉ FRANÇAISE
MEMBRES ASSOCIÉS : CFDT – CGPME – CGT – CGT-FO
CSOEC – FNSEA – MEDEF – SYNTEC NUMÉRIQUE – UNAPL – UPA

NET-ENTREPRISES·FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

Un enjeu majeur de simplification pour les entreprises

- Un **dispositif nouveau** pour **alléger les démarches administratives des entreprises.**

- Une transmission unique à partir du logiciel de paie et RH pour se substituer **d'ici 2016, à la plupart des déclarations sociales dont la DUCS et la DADS-U**.

- Une **obligation légale** pour les entreprises en 2016 avec la possibilité d'**anticiper dès aujourd'hui.**

- Une **démarche collective et progressive entre tous les acteurs** (entreprises, experts-comptables, éditeurs, organismes de protection sociale…).

- Un projet rendu possible grâce au **succès de net-entreprises.fr.**

Une seule déclaration pour les remplacer toutes

- Une transmission unique des données sociales à partir du **logiciel de paie :** chaque mois, après l'établissement de la paie, les données utiles seront transmises pour informer chaque **organisme**.

- Une **transmission dématérialisée** vers un **système partagé entre les différents organismes :**
  - une fois par mois, **les données sociales nominatives**,
  - de façon ponctuelle, **les événements particuliers de la vie de chaque salarié** (maladie, congé maternité, fin de contrat de travail…).

- **Pas de modification** due à la DSN des dates de **paiements** pour les entreprises, ni des **responsabilités** des organismes et des déclarants.

L'évolution des déclarations sociales, un progrès continu

- **Avant-hier, avant net-entreprises.fr : plusieurs déclarations transmises à plusieurs destinataires**
  - Les entreprises devaient fournir plusieurs déclarations, à des échéances différentes, et les envoyer à différentes adresses selon les organismes concernés.

- **Avec net-entreprises.fr : plusieurs déclarations transmises via un canal unique**
  - Les entreprises ont toujours différentes déclarations à fournir mais elles n'ont qu'un seul point d'entrée pour déposer leurs déclarations : le portail net-entreprises.fr.

- **Et dès aujourd'hui, avec la DSN : une seule transmission pour les données sociales**
  - Les entreprises procèdent à une seule transmission mensuelle dématérialisée à l'issue de la paie et adressée aux organismes de protection sociale via net-entreprises.fr (ou msa.fr pour les entreprises agricoles).

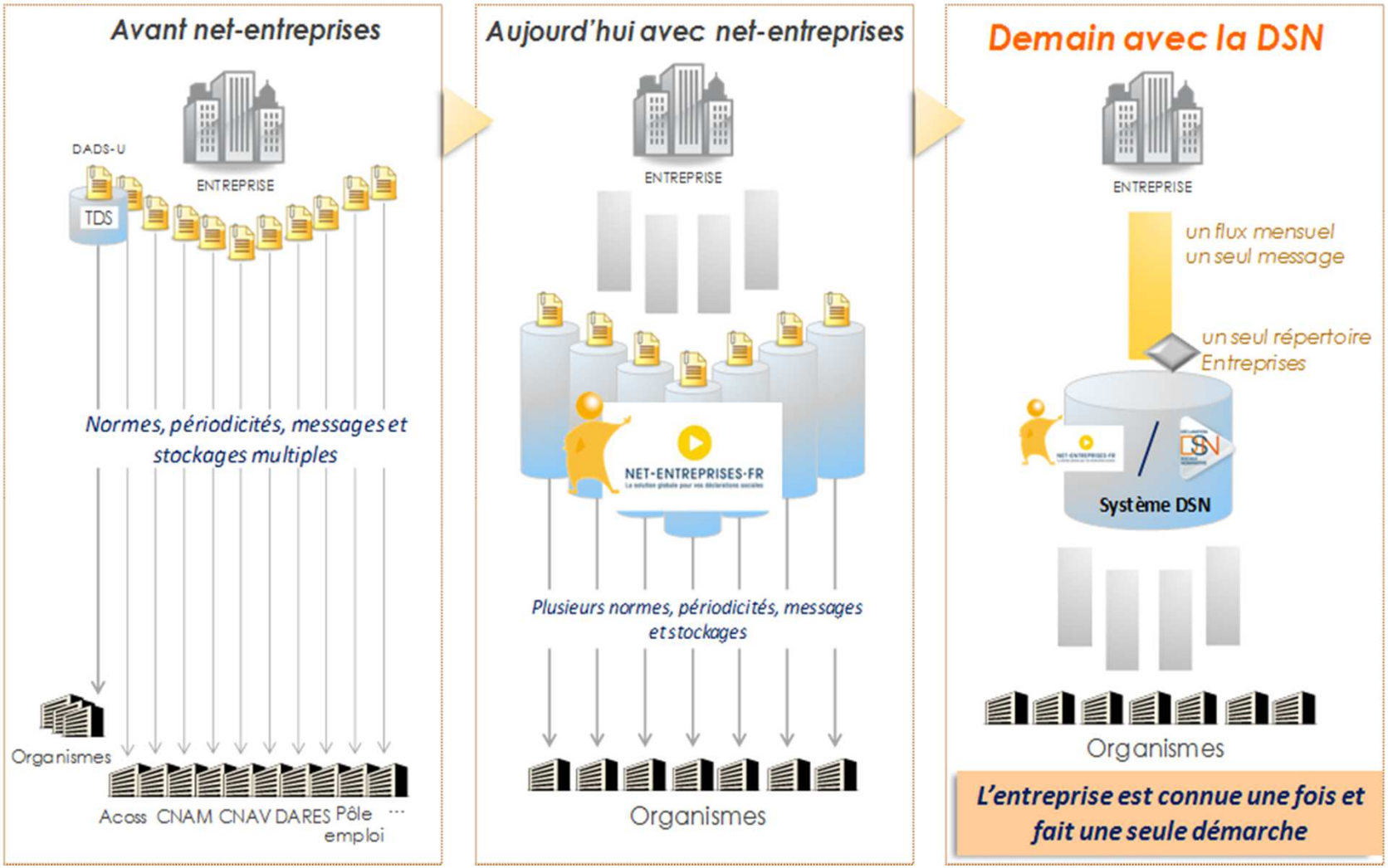
Avant net-entreprises
DADS-U
ENTREPRISE
TDS
Normes, périodicités, messages et stockages multiples
Organismes
Acoss CNAM CNAV DARES Pôle emploi ...
Aujourd'hui avec net-entreprises
ENTREPRISE
NET-ENTREPRISES.FR
Plusieurs normes, périodicités, messages et stockages
Organismes
Demain avec la DSN
ENTREPRISE
un flux mensuel
un seul message
un seul répertoire
Entreprises
Système DSN
Organismes
L'entreprise est connue une fois et fait une seule démarche

Des avantages pour tous

POUR LES ENTREPRISES

- **Réduction** du nombre de déclarations à effectuer
- **Simplification** des déclarations
- **Sécurisation et fiabilisation** des obligations sociales : moins de risques d'erreurs, de pré-contentieux et de pénalités
- **Performance** : maîtrise, efficacité, fiabilité

POUR LES TIERS DÉCLARANTS

- **Sécurisation et fiabilisation** des obligations sociales : moins de risques d'erreurs…
- **Optimisation des modes opératoires**
- **Accès direct possible** via le site jedeclare.com ou d'autres sites équivalents

POUR LES SALARIÉS

- **Un exercice facilité et fiabilisé de leurs droits**
- Une **simplification de leurs démarches pour l'obtention de certaines prestations sociales**, en limitant les justificatifs à produire

Les grandes étapes de mise en œuvre

Un déploiement par palier jusqu'à l'obligation légale de 2016

Dès aujourd'hui :

- attestation de salaire pour le versement des indemnités journalières maladie, maternité, paternité destinée à l'**Assurance maladie,**
- attestation d'employeur destinée à **Pôle emploi,**
- déclaration et enquête de mouvements de main d'œuvre (DMMO/EMMO) destinées au **ministère du Travail,**
- formulaires de radiation à destination des **institutions de prévoyance, mutuelles et sociétés d'assurances.**

Je peux démarrer

2014 : déploiement pour les entreprises du régime agricole (**MSA**).
Mise à disposition du mode de transmission **EDI machine à machine**.

Jusqu'en 2015, un déploiement progressif : les principales déclarations rejoignent progressivement la DSN, en particulier **la DUCS Urssaf**.

Je peux encore démarrer

En 2016, les autres DUCS et la DADS-U sont intégrées, et la DSN devient **obligatoire** pour toutes les entreprises et pour les principales déclarations.

C'est une obligation

Les grandes étapes de mise en œuvre

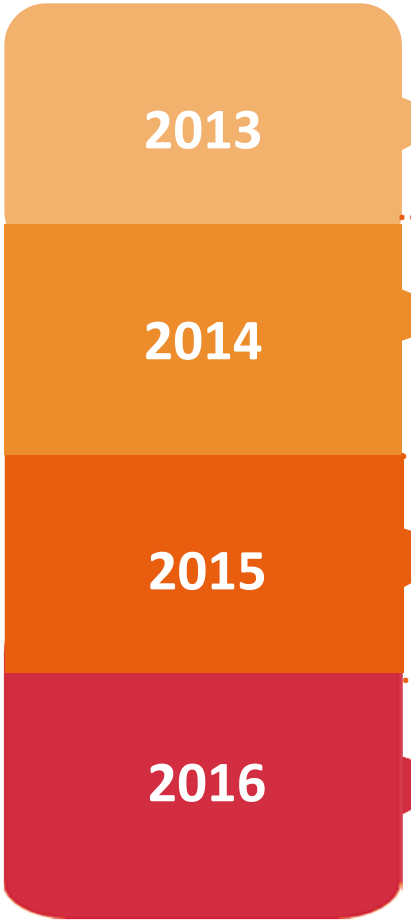

Des **entreprises pilotes** ont rôdé le dispositif DSN.

Augmentation progressive du nombre d'entreprises volontaires et remplacement de la **DUCS Urssaf** par la DSN.

Je peux démarrer

Élargissement au plus grand nombre d'entreprises.

Je peux encore démarrer

Généralisation à l'essentiel des déclarations sociales **pour toutes les entreprises**.

C'est une obligation

Entrez en DSN

- Votre entreprise est **implantée en métropole** ou dans les DOM,
- Tous vos salariés relèvent du **régime général de sécurité sociale ou du régime agricole** et du cas général en matière d'assurance chômage.
- Votre entreprise est équipée d'un **logiciel de paie et de RH compatible**.
- Vous effectuez la **paie sans décalage** ou au plus tard le 10 du mois suivant,
- Vos salariés sont correctement identifiés.

Profitez dès maintenant des avantages offerts par la DSN !

Mode d'emploi

- **Rendez-vous sur DSN-info.fr** pour étudier les modalités de démarrage de votre entreprise.

- Renvoyez le **questionnaire de pré-inscription** : vous bénéficierez alors d'un suivi par un interlocuteur unique pour tous les organismes de protection sociale.

- Si vous avez un logiciel de paie, contactez votre revendeur pour vérifier si la version que vous utilisez supportera la DSN.
  Si vous passez par un expert-comptable, contactez-le.

- Puis inscrivez-vous à la DSN sur le site **net-entreprises.fr** (ou si les salariés relèvent du régime agricole sur le site msa.fr à compter de 2014).

- Envoyez enfin une **DSN de test** pour vous assurer que votre logiciel est bien opérationnel.

Rejoignez dès aujourd'hui

- Société générale
- Seb
- Alliance Healthcare
- Steria
- Coop CNP
- CSC
- Léon Grosse
- A4 Partners (expert-comptable)
- GIE Sesam-Vitale
- Unédic
- Cave lex
- Coheris
- BTP Vacances (Pro BTP)
- Régus
- Tuppin
- …

Le site de référence : DSN-info.fr

- pour inscrire votre entreprise à la DSN,
- pour répondre à toutes vos questions,
- et pour vous accompagner dans le démarrage de la DSN.

Alors pourquoi attendre ?

Démarrez dès maintenant !